

### **AVANT PROPOS**

Cet ouvrage se décompose en deux parties distinctes, traitant successivement, d'une part des oeuvres sociales et culturelles du Comité d'Entreprise des Chantiers de La Ciotat et d'autre part des mouvements sociaux les plus significatifs qui ont marqué l'histoire ouvrière de notre cité. Un autre ouvrage, déjà publié, traite de son côté, les principaux clubs sportifs issus du Comité d'Entreprise.

Ce livre n'a pas la prétention de présenter le fruit d'une recherche historique détaillée sur un sujet si vaste et surtout si sensible, mais il veut constituer un témoignage, certainement partial et partiel, qui soulèvera sûrement les critiques pertinentes de nombre de protagonistes des événements évoqués.

Il ambitionne simplement d'évoquer avec le plus d'objectivité possible, l'engagement militant des hommes et des femmes des chantiers, au profit de l'ensemble des employés, que ce soit au sein du Comité d'Entreprise que dans les diverses sections syndicales : en cela ils ont largement contribué à construire ce qui est aujourd'hui le patrimoine industriel et social de la Ville de La Ciotat.

Ce document comporte sans doute bien des omissions, des impasses, des erreurs ou contre vérités, que certains jugeront sans doute impardonnables, mais il est seulement pour moi une compilation destinée à fixer ma propre vision des chantiers de l'époque et le puzzle inorganisé de mes souvenirs.

Il faut en outre noter que les citations et témoignages que comporte cet ouvrage ont été transcrits dans aucune censure, de ce fait ils ne constituent pas nécessairement une vérité historique. Ils peuvent donc se voir soumis aux contestations de contradicteurs qui ont, euxmêmes, vécu les périodes et événements évoqués.

Cette Petite Histoire a donc pour simple but de contribuer à ce qui ultérieurement constituera un véritable travail d'historien.

Gaston NEULET

N

### TÉMOIGNAGE D'ALBERT TOSI:

### BREF RAPPEL HISTORIQUE DES COMITÉS D'ENTREPRISE

La demande des travailleurs de participer à la gestion et à la marche des entreprises remonte loin, mais les comités d'entreprise créés en 1945 n'ont pas de réel précédent. C'est une création directement liée à la liberté retrouvée en 1944 et, dans ce contexte bien particulier, au rôle joué par la classe ouvrière dans la résistance.

Dans le temps, on note en effet à partir du milieu du 19ème siècle diverses tentatives influencées par les idées du socialisme utopique (ateliers sociaux, coopératives de production dont le précurseur a été Jean-Baptiste André GAUDIN un patron aux idées sociales innovantes...) ou par le patronat chrétien (conseil d'usine désigné, cela est en passe de revenir aujourd'hui).

Sans oublier les compagnies du bassin minier qui ont construit à proximité de leurs fosses de nombreuses cités minières, les fameux corons.

Pendant la seconde guerre mondiale, l'immense majorité du patronat (en particulier les dirigeants des plus grandes entreprises) collabora activement avec le régime de Vichy. Cette attitude explique pourquoi le patronat se fit discret au moment de la libération.

Cela conforta l'idée de démocratiser la gestion des entreprises et du pays en donnant aux salariés des droits d'intervention.

C'est ainsi que le programme d'action du Conseil National de la Résistance prévoyait notamment :

- « L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ».
- « Le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie ».

Avant de poursuivre il serait indécent de passer sous silence le rôle joué par ces 19 hommes qui en 1943 autour de Jean MOULIN, ont conçu, en pleine tourmente, le « Programme des jours heureux », sans savoir si cette guerre finirait un jour et comment elle finirait.

19 hommes appartenant à tous les mouvements de résistance, aux syndicats présents CGT et CFTC et aux principaux partis politiques.

Ce programme nommé « le programme du Conseil National de la Résistance » préparait la renaissance de la France après cinq années de trahison, cinq années où fascisme et nazisme se manifestaient par chasse à l'homme, pillage et meurtres.

Si le travail n'avait pas été fait dans la clandestinité et si les médias avaient eu l'impact actuel, on les aurait certainement classés, au mieux, dans la catégorie des « utopistes » et des doux « rêveurs ».

Et pourtant tout notre système social repose encore sur ce programme et des milliers de personnes se mobilisent régulièrement pour le sauvegarder.

C'est donc à ce programme dit du C.N.R. que l'on doit entre autre un plan complet de sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement et surtout le rétablissement des délégués d'atelier. Ce sera donc la création des Comités d'Entreprises.

(L'ordonnance du 22 février 1945 et loi du 16 mai 1946) qui sont bien une traduction concrète des objectifs affichés dans le programme du C.N.R.

Mais la naissance fut laborieuse, car face à l'activité des comités d'entreprise spontanés qui mettaient en place dans certaines entreprises, un communiqué du Conseil des Ministres (29 septembre 1944) annonça la création de comités mixtes à la production (CMP) en même temps qu'il limitait le intervention à des avis, avertissant par là que les promesses de la Résistance ne seraient pas tenues.

L'avant projet d'ordonnance sur les comités d'entreprises fut déposé le 21 novembre 19 à l'Assemblée Consultative. L'Assemblée Consultative Provisoire constituée par ordonnance (17/09/1943 est composée des représentants, des mouvements de la résistance, des partis politique engagés dans la guerre aux côtés des alliés sous la direction du CFLN (Comité Français de la Libérationale), et des parlementaires n'ayant pas voté les pleins pouvoirs à Pétain.

Ce projet de comités d'entreprises était fort limité et déçut les syndicats.

CGT et CFTC qui ne se retrouvaient pas sur les principes de cogestion affirmés par le C.N. Sous leur impulsion, l'Assemblée Consultative déposa donc le 13 décembre 1944 un avis qui propos d'améliorer substantiellement les prérogatives des CE. Après le vote de l'Assemblée Consultative s leur avis, le gouvernement du Général De Gaulle et son ministre du travail Alexandre Parodi passe outre.

C'est ainsi que naquit l'ordonnance du 22 février 1945. Ce texte marque un recul considéral par rapport aux débats et aux préconisations de l'Assemblée Consultative Provisoire.

C'est après la démission du Général De Gaulle en mai 1946 et la victoire des partis de gauc lors de l'élection de l'Assemblée Constituante, que le texte est revu et voté. C'est la loi du 16 n 1946, présentée par le ministre du travail Ambroise Croizat, qui fonde véritablement les Comit d'Entreprises.

Il avait fallu la situation de l'époque et un rapport des forces particulièrement favorable a salariés, pour imposer le vote d'une loi, mettant en place l'une des grandes conquêtes sociales du 20 è siècle.

Une conquête à préserver et améliorer, depuis cette date du 16 mai 1946, le tissu économiq a évolué profondément et bien des modifications ont été apportées au texte initial, mais les CE reste une institution dont la vocation est explicitement la défense des intérêts collectifs des salariés.

C'est ce que précise l'article L.2323-1 du code du Travail : « le CE à pour objet d'assurer u expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans l décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisati du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Il formule, à son initiative, et examine, à la demande du chef d'entreprise, toute proposition nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés air que leurs conditions ».

Le patronat s'est très longtemps opposé à la création des CE et à l'exercice des droits prérogatives correspondants. Puis prenant acte de leur inscription durable dans le paysage social, i tenté, et tente périodiquement, d'en limiter ou dévoyer les missions et d'en modifier le fonctionneme

A chaque étape de l'histoire des CE, l'intervention des salariés pour défendre leurs acquis été essentielle, car ceux qui sont acquis ne le sont pas définitivement car le patronat ne renonce pas revenir en arrière quant les circonstances le permettent.

En 70 ans les CE affichent un bilan très riche aussi bien de l'aspect de leurs prérogative économiques que de leurs réalisations sociales et culturelles. Les CE sont une grande conquête socialiset directement utile aux salariés, demain comme aujourd'hui et comme hier.

Aux salariés de s'en saisir.

C'est ce qui a été fait aux Chantiers Navals de La Ciotat, grâce à l'engagement militant et à lucidité des gestionnaires du CE, jusqu'à la fermeture de l'entreprise.

Albert TOSI (avril 2016)

### E COMITÉ D'ENTREPRISE SE COMPOSE :

- Du chef d'établissement qui en assure la présidence.
- A la Ciotat ce sera pendant longtemps M. Le Baron Jean D'HUART.

Des représentants (élus pour 2 ans et disposant de 20h de délégation par mois et l'une protection légale identique à celle des délégués du personnel et dont le nombre est proportionnel à l'effectif de l'entreprise. (De tradition la CGT sera toujours majoritaire, sauf lans la période qui suivra les grèves de 1968 où elle sera supplantée par le syndicat FO).

- En 1975 / 1976 il comprend 18 membres élus (9 titulaires et 9 suppléants (dont 7+7 CGT, 1+1 FO et 1+1 CFE-CGC)).
- En 1976 Les Membres élus sont répartis en Collèges, soit :
- Ouvriers et Employés :
  - 5 Titulaires et 5 Suppléants appartenant au Syndicat G.G.T.
  - 1 Titulaire et 1 Suppléant appartenant au Syndicat F.O.
- Techniciens et Agents de Maîtrise :
  - 2 Titulaires et 2 Suppléants appartenant au Syndicat G.G.T (UFICT).
- Ingénieurs et Cadres :
  - 1 Titulaire et 1 Suppléant appartenant au Syndicat C.G.C.
- En 1978/1980 il comprend toujours 18 membres (dont 6+6 CGT, 1+1 CGT-FO, 1+1 CFDT et 1+1 CFE-CGC).

Un ou plusieurs représentants syndicaux (en général 1 par syndicat représentatif.

- A La Ciotat la CGT, la CGT-FO, La CFDT, La CFTC et la CFE-CGC.

<u>Observation</u>: A partir de 1982 et du regroupement des trois chantiers de DUNKERQUE, LA SEYNE et LA CIOTAT: un Comité Central d'Entreprise qui comprend 6 délégués par site et un représentant syndical par organisation, sera mis en place et traitera des problèmes généraux liés aux trois établissements.

### **Fonctionnement:**

Le Comité d'Entreprise fonctionne sous la responsabilité d'un bureau formé du Secrétaire et du Trésorier ainsi que de leurs Adjoints.

Le Comité d'Entreprise se réunit une fois par mois sur un ordre du jour établi conjointement par le Président et le Secrétaire (Xavier SERRALBO pour la période la plus récente).

### **Attributions:**

Le Législateur a voulu donner un double rôle au Comité d'Entreprise :

- 1) Rôle économique.
- 2) Rôle Social.

Le Comité d'Entreprise a donc un double rôle au sein des Chantiers navals, d'eux ayant une importance fondamentale au sein de l'entreprise :

- Un rôle économique pour lequel il ne dispose que d'une fonction consu Il est donc l'interlocuteur privilégié de la Direction de l'entreprise qui l'in et le consulte suivant des procédures prévues par la loi.
- Un rôle social pour lequel il détient là, une fonction opérationnelle q l'utilisation des fonds et ressources prévues par la loi et dont il dispose e souveraineté. A ce titre il est doté d'une personnalité civile.

Son but est d'améliorer les conditions de travail, d'emploi et de fon professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise et les condition lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaire

### **SON RÔLE ÉCONOMIQUE:**

Dans ce domaine il est obligatoirement consulté sur les sujets énumérés ci-api

- Marche générale de l'entreprise, ses orientations stratégiques, son organi et sa gestion, bénéfices, chiffres d'affaires et investissements.
- Introduction de nouvelles technologies.
- Production et productivité.
- Effectifs, politique de recrutement.
- Durée du travail, horaires particuliers.
- Conditions de travail, postes de travail.
- Le recours aux sous-traitants, à l'intérim, aux contrats en CDD et aux stagi
- Plans sociaux et licenciements économiques et de délégués.
- Formation continue du personnel, apprentissage, promotion so qualifications.
- Congés payés.
- Salaires, retraites, santé, hygiène, sécurité et loisirs.
- Fusion d'entreprises.
- Participation, intéressement.
- Règlements intérieurs et divers.
- Bilan social de l'entreprise.

A son initiative le Comité d'Entreprise peut émettre des vœux concernant tou aspects de la gestion de l'Entreprise.

Il dispose d'un droit d'alerte sur la situation économique de l'entreprise.

Il existe 16 Commissions dans lesquelles travaillent 83 Membres du Personnel. Commissions sont :

- Administration.
- Finances.
- Économie.
- Emploi Formation Professionnelle nouveaux Embauchés.
- Œuvres Familiales.
- Culture.
- Vacances Eté.
- Vacances Hiver.
- Autocars et Loisirs.
- Sports.
- Noël.
- Anciens Travailleurs.
- Apprentissage.
- Centre Médical.
- Amélioration des conditions de travail.
- Commission Hygiène et Sécurité.

### **COMMISSION CONDITIONS DE TRAVAIL:**

### Les objectifs de cette commission sont :

- L'amélioration au niveau de chaque poste de travail.
- L'étude des méthodes et techniques de travail.
- Les relations entre les hommes.

### Cette commission est divisée en 3 sous-commissions :

COQUE - ARMEMENT - NORD.

Le Comité d'Entreprise doit veiller à la coordination des activités de la commis des conditions de travail avec celles du Comité d'Hygiène et Sécurité.

### Ce sont 2 commissions distinctes:

Les membres de la commission sont des travailleurs pour la plupart éli représentant donc une organisation syndicale.

### CANDIDATS CGT AU COMITÉ D'ENTREPRIS EN 1972 :



PES



RICHARD



SERRALBO



SANDRAL



**SARIO** 



TROTOBAS



POLI



FENOUIL



POINCHON



NOCENTINI



TOMASI



FERROUILLET



**FRUCHIER** 



CORCE



LESAVRE



**SCHNEIDER** 



**FARRIS** 

### **CANDIDATS CGT-FO:**



DELVILLE



HOUVENAGHEL



VIEL



C

HUC

### **CANDIDATS CFTC:**



MULLER

### **CANDIDATS CFDT:**



**FALLIERES** 



**AMOROS** 



ARCADU

### **CANDIDATS CFE - CGC:**



DOMINGO



CASTAN



FLARY



**AMARGIER** 

## CRI Mémoire présente

Les anciens apprentis du chantier naval de La Ciotat racontent...



**Production 2011** 

L'école d'apprentissage des chantiers navals a formé des générations de jeunes Ciotadens, qui de père en fils y trouvaient un avenir assuré, sans souci du lendemain. C'est grâce à cet enseignement de qualité que les chantiers ont fourni le personnel nécessaire à la construction de tous les paquebots, pétroliers, etc qui ont fait la renommée des chantiers de La Ciotat

Mise en place dès 1927 par la SPCN, l'école avait pour but de former les jeunes à un métier selon leurs goûts et aptitudes, sans négliger leur santé physique, ni leurs loisirs.

En 1957 on lui donna le nom de Louis Benet, en souvenir de l'homme qui fit passer nos chantiers à l'ère industrielle.

Ce film raconte les débuts de l'école, au travers des souvenirs de plus d'une vingtaine d'anciens élèves qui parlent avec une joie teintée de nostalgie de leurs moniteurs, et des bons rapports de camaraderie et de respect qu'ils entretenaient.

Chaque année une trentaine réussissait le CAP. Et ils pouvaient alors entrer dans le gigantesque chantier, sur les pas de leurs pères...

La naissance de l'association « les Anciens élèves de l'école Louis Benet et anciens apprentis des CNC", et l'exposition des travaux d'élèves qu'ils ont organisée en 2008, nous ont donné l'idée de garder cette mémoire vivante.



F

Un film de Christiane Ganteaume et Isotta Trastevere

**第**2000年,1988年,1998年

Avec le soutien de :

Conseil Régional PACA La Fondation de la BPPC

Production CRI Mémoire - 2011

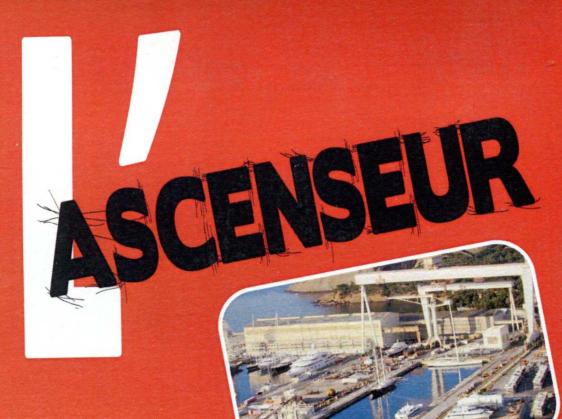












# LUTTE ET VICTOIRE AU CHANTIER NAVAL DE LA CIOTAT

Un film documentaire produit par CMS 13 Scénario de Lucien Bagnoli Réalisé par Jean-Paul LEROY



En 1988, aux chantiers de La Ciotat, commençait une grève pour sauver le site et les emplois.

De cette lutte devenue d'ampleur nationale est sortie une victoire que le film raconte.

www.cms-13.org - email : contact@cms-13.org film@cms-13.org

Scénario de Lucien Bagnoli Réalisé par Jean-Paul LEROY

Tous droits réservés. Tous droits de reproduction et d'exploitation réservés. Dépôt SNAC numéro : 7-3133-2007









La Ciotat:

# UN BATEFU DANS LA TÊTE

Un film de RICHERD HEMON

TITA PRODUCTIONS, EN CO-PRODUCTION AVEC FRANCE 3 MEDITERRANÉE ET VIVEMENT, LUNDI PRÉSENTENT UN FILM DE RICHARD HAMON, PRODUIT PAR LAURENCE ANSOUER, IMAGE: NEDJMA BERDER, SON: CORINNE GIGON, RÉGIE: VINCENT-PRÉMEL, MONTAGESON: RICHARD RAYNAUD, MONTAGE: PATRICK BOUQUET, MUSIQUES: JEÁN FRANÇOIS ARONLEF MOUSSUT. & LEI JOVENT.

# La (iotat: UN BATEAU DANS LA TÊTE

Les chantiers de La Ciotat ont été pendant des siècles le fleuron de l'activité navale lourde sur les côtes françaises de la Méditerranée. Ils ont fait la prospérité de leur ville.

lls étaient le cœur économique, le poumon et le sang de La Ciotat.

À la fin des années 80, le gouvernement annonce l'inacceptable : la fermeture du chantier. La Ciotat devient alors, pour de longues années, la scène d'un des plus grands mouvements ouvriers de l'histoire sociale en France : 10 années de lutte et d'occupation, pour que la ville garde son âme et ses bateaux.

TITA PRODUCTIONS, EN CO-PRODUCTION AVEC FRANCE 3 MEDITERRANÉE ET VIVEMENT LUNDI PRÉSENTENT UN FILM DE RICHARD HAMON, PRODUIT PAR LAURENCE ANSQUER, IMAGE : NEDJMA BERDER, SON : CORINNE GIGON, RÉGIE : VINCENT PRÉMEL, MONTAGE : PATRICK BOUQUET, MONTAGE SON : RICHARD RAYNAUD, MUSIQUES : JEAN-FRANÇOIS ARONI ET MOUSSU T. & LEI JOVENT

Ce DVD a été realisé avec le soutien du Conseil Général des Bouches du Rhône

PAL - Couleur - Durée : 52 min - Format : 16:9

TITA PRODUCTIONS - La Ciotat : Un bateau dans la tête - Octobre 2009

VIDEO

www.titaproductions.com

















